

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 10 JUIN 2013
DELIBERATION N°2013-43

OBJET : Convention MGEN.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

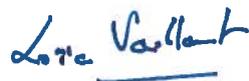
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la convention avec la MGEN.

Fait à Tours, le 11 juin 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT